

Jean-Pierre Sueur est intervenu le jeudi 28 mai au Sénat sur une proposition de loi sur les mineurs vulnérables. Il a rappelé que, en 2018, 306 800 jeunes étaient pris en charge par la protection de l'enfance, les juges pour enfant ont été saisis de la situation de 12 6145 mineurs en danger et qu'il y a eu 127 infanticides. Il a indiqué que les appels au « 119 » (numéro d'urgence dédié à l'enfance en danger) avaient augmenté de 113 % durant les deux mois du confinement. Il a salué le grand travail des professionnels de l'Aide sociale à l'enfance dans tous les départements. Il a regretté le fait que l'État ne s'engage pas plus dans ce domaine au plan financier. Il a particulièrement souligné, s'agissant des mineurs non accompagnés (40 000 jeunes environ) la nécessité d'un plus juste partage des dépenses induites entre l'État et les départements. Il a, sur ce sujet, souligné l'intérêt de plusieurs mesures de la proposition de loi : introduire une présomption de désintérêt pour favoriser la prise en charge de ces mineurs ; pouvoir recourir au juge des enfants ; favoriser l'accès à un compte en banque ; permettre l'attribution d'un titre de séjour au bénéfice de ces mineurs intégrés dans un cursus professionnel ; développer l'accompagnement de ces jeunes majeurs jusqu'à 21 ans. Il a conclu en disant : « *Ce sont des mineurs non accompagnés et isolés, mais ce sont d'abord des êtres humains.* »

>> [Lire son intervention](#)

>> [Voir la vidéo](#)